

L'an deux mille treize, le 7 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Fabienne OUVRARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 28 février 2013

Etaient présents :

- **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - **ARSAC :** Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT pouvoir à Nadine DUCOURTIOUX
 - **CANTENAC :** Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
 - **LABARDE :** Liliane MONNEREAU
 - **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY, Martine VALLIER
 - **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Sylvain LALANNE, Marie-Claudette DARASPE
 - **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
 - **SOUSSANS :** Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé : Gil PILONORD

Concerne : 2013-0703-07 Histoires d'Iles 2013 – Signature des contrats – Autorisation

Sur proposition des Groupes de Travail Développement touristique/Projets structurants et Aménagement des sites naturels/Valorisation des marais/Chemins de randonnée, le Bureau des Maires, réuni le 24 janvier 2013 à Labarde, a décidé d'inscrire au budget de la Communauté de Communes la somme de 2 150 € pour le programme Histoires d'Iles 2013, sur quatre sites : Domaine de Pachan (Ludon Médoc), Marais d'Arcins (Arcins) et Dôme de Lamarque (Lamarque) et le Port de Lamarque.

Le Conseil Général de la Gironde subventionne les prestations artistiques du dispositif Histoires d'Iles à hauteur 80 %.

Par conséquent, la Communauté de Communes propose de rémunérer les compagnies retenues à hauteur de 20 % soit :

Dépenses H.T	
ACROCS Productions	300,00 €
France en Scènes	706,27 €
Les bacchanales	150,00 €
Quixada	1 000,00 €
Me de Luna	320,00 €
TOTAL	2 476,27 €

Afin de pouvoir rémunérer ces compagnies, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats afférant à la mise en œuvre des cinq propositions des compagnies ci-dessus dans les quatre sites retenus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Autorise** Monsieur le Président à signer les contrats afférant à la mise en œuvre des cinq propositions des compagnies ci-dessus dans les quatre sites retenus.

Pour copie conforme
Arsac, le 12 mars 2013

Le Président,

Gérard  